

TEDDY'S PLAYSCHOOL

Crèche / Ecole Préscolaire Bilingue



Le RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Personnel

L'ensemble du personnel de l'école fournit au moment de son recrutement un extrait de casier judiciaire et une attestation d'examen médical précisant son aptitude professionnelle au travail en collectivité et sa non - contagiosité.

Le personnel pédagogique

Pour l'enseignement des langues, l'enseignant possède la langue étrangère enseignée comme langue maternelle et justifie d'une expérience auprès d'enfants. Le recrutement étant déterminé par des critères évaluant les compétences et aptitudes pédagogiques d'une part et la maîtrise de la langue d'enseignement d'autre part, aucune discrimination sur la nationalité des candidates n'est prise en compte.

LES HORAIRES

Les horaires de la crèche : **7h15 à 18h00**

Les horaires de la maternelle : **7h30 à 16h30** pour les enfants inscrits à la cantine

Les horaires de cours : 9h00 à 16h30 pour la Petite Section
 8h30 à 16h30 pour la Moyenne Section
 8h à 16h30 pour la Grande Section

- Par respect pour le personnel enseignant et encadrant il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires.
- En cas de retards répétitifs, la direction pourra être en mesure de rompre sans délai le contrat d'accueil sans remboursement des frais engagés.

ENTRÉE – SORTIE

Pour favoriser l'autonomie des élèves de la maternelle et le bon fonctionnement de l'école, les parents ne sont pas autorisés à accompagner les enfants dans les salles de classe.

À la sortie, l'enfant ne sera remis qu'à ses parents ou à une personne qui nous aura été préalablement présentée. En cas d'imprévu, les Parents devront donner une autorisation écrite datée et signée, et nous téléphoner.

ABSENCES – MALADIES – URGENCES

En cas d'absence prolongée, prévenez-nous par téléphone. Signalez immédiatement tout cas de maladie contagieuse ainsi que toute contamination par des parasites. Les enfants porteurs de parasites (poux, lentes) ou atteints de maladies contagieuses, impétigo verrues, ne sont pas autorisés à venir à l'école.

En cas de maladie survenue à l'école, la Direction appelle les parents et ensemble, ils décident de la conduite à tenir.

En cas d'urgence, accident grave, la direction fera appel en priorité aux services d'urgence. Les parents seront aussitôt prévenus. Il est important de pouvoir vous joindre à tout moment en cas de maladie brusque ou d'accident. N'oubliez donc pas de nous communiquer en cours d'année toute modification de lieu, d'horaires, de numéro de téléphone (domicile, travail, portable).

HYGIÈNE ET SANTÉ

Les élèves sont encouragés à adopter de bonnes habitudes d'hygiène et de vie scolaire :

- **Respect et rangement du matériel scolaire.**
- **Propreté corporelle et vestimentaire.**
- **Utilisation des poubelles.**
- **Respect de la propreté des sanitaires et des espaces communs.**
- **L'école encourage les élèves à se laver les mains après le passage aux toilettes et avant les repas. Nous vous remercions de bien vouloir relayer ces principes d'hygiène à la maison.**

POUR LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS SONT INTERDITS :

Les pins, broches, récipients ou biberons en verre, parapluies, jouets personnels, chewing-gum, bonbons, cacahuètes, allumettes, billes, élastiques, flacons, pièces de monnaie, briquet, jeux électroniques, petites balles dures, baladeurs, perles de cheveux et tout autre objet évidemment dangereux pour votre enfant ou ses camarades. Nous vous rappelons que le personnel pédagogique n'est pas autorisé à communiquer leurs numéros de téléphone aux parents et à administrer des médicaments aux enfants, à l'exception des pompes pour les enfants asthmatiques.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent et d'objets de valeur. L'enfant doit avoir pris son petit-déjeuner à domicile. Les goûters sont fournis par les parents pour les enfants inscrits en maternelle. Les sucreries et les chips ne sont pas autorisées à l'école (à l'exception des fêtes et anniversaires) et ceci en accord avec les enseignantes et les parents.

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

A. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

B. Les frais de scolarité et de cantine sont payés au plus tard le 05 de chaque mois. À défaut de paiement, les enfants ne seront pas acceptés en classe. Si un règlement mensuel n'est pas effectué dans les délais du fait de l'absence prolongé d'un enfant inscrit à la crèche, une réinscription sera demandée par la direction pour son retour sauf cas exceptionnel.

C. L'assurance scolaire n'est pas exigée dans le cadre des activités scolaires obligatoires, mais seulement conseillée. En revanche, elle devient obligatoire (responsabilité civile) dans le cadre des activités facultatives proposées par l'établissement.

D. Les livrets d'évaluation ne seront délivrés qu'après le règlement intégral des frais de scolarité de l'année scolaire en cours.

C. La réinscription des enfants se fera dans les locaux du 15 mai au 15 juin. Les frais de réinscription sont non remboursables.

Signature des parents

Teddy's Playschool Crèche /Ecole préscolaire Sacré-Cœur 1 Villa 8326, Dakar,
Tel 338646945 /777441285